



Agripolyane, conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et au décret du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes publie son Index sur l'égalité femmes- hommes.

Qu'est ce que l'index sur l'égalité professionnelle femmes- hommes ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points).
- L'écart dans les augmentations individuelles (35 points).
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points).
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points).

L'index sur l'égalité femmes- hommes chez Agripolyane

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés : 2022

Période de référence : Date de début 01/01/2022 - Date de fin 31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise : 50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index : 94

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	4,2	25	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	0	0	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			30		60
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.